



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, du Niger (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie –, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines), de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Mali », tenue le mardi 6 avril 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant du Mali.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Dinh Quy **Dang**



Annexe I**Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix**

[Original : anglais et français]

C'est un honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au sujet du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/299) et de faire un point sur les développements récents dans le pays.

Au moment où nous nous réunissons, la dernière attaque majeure contre nos soldats de la paix, vendredi dernier, nous rappelle les défis auxquels le Mali et la région du Sahel sont confrontés. Cette tragédie est, cependant, une illustration de la bravoure et de la détermination de nos soldats de la paix pour soutenir la population malienne.

Ce vendredi 2 avril, vers 6 h 15, heure locale, un groupe de terroristes lourdement armés a attaqué un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Aguelhok, dans la région de Kidal, dans le nord du Mali. Alors que 26 de nos courageux casques bleus tchadiens ont été blessés et quatre ont été tués dans l'attaque, leur défense déterminée et héroïque a permis d'infliger un très sérieux revers aux assaillants.

Qu'il me soit permis d'exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des soldats de la paix décédés et au peuple tchadien et de souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. Pour reprendre les mots du Secrétaire général dans le communiqué qu'il a publié après l'attaque, cette action ne saurait décourager notre détermination.

Cette dernière attaque a eu lieu dans un contexte de détérioration de la situation sécuritaire dans le centre et le nord du Mali. Depuis le début de l'année, les contingents de la MINUSMA, ainsi que les Forces de défense et de sécurité maliennes, ont subi des attaques répétées et d'importantes pertes, tandis que plusieurs grandes agglomérations vivent sous la menace permanente de groupes armés.

Alors que nous pleurons la mort de nos soldats de la paix, je rappelle l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties prenantes concernées pour qu'elles intensifient et renforcent la réponse de la communauté internationale face au problème du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région du Sahel, notamment en veillant à la mise en œuvre rapide des recommandations émanant des sommets de Pau et de N'Djamena, tenus respectivement en 2020 et en 2021.

Outre la menace que représentent les groupes terroristes, je reste préoccupé par les activités déstabilisatrices menées par les milices le long des lignes ethniques dans le centre du Mali. En dépit des améliorations encourageantes des conditions de sécurité dans certaines zones de la région grâce aux accords de paix locaux soutenus par la MINUSMA, j'appelle le Gouvernement malien de transition à concevoir une approche globale visant à améliorer la sécurité, tout en déployant des efforts pour protéger les civils et rétablir l'autorité de l'État et les services sociaux de base. Cette approche devrait aussi comprendre des solutions durables pour que les milices et les groupes armés déposent les armes et rejoignent le processus de dialogue. Elle devrait en outre inclure des efforts solides pour garantir l'application du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité des acteurs accusés d'avoir commis des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Toute amélioration durable des conditions de sécurité au Mali dépend, dans une large mesure, du succès de la transition politique en cours. Bien que celle-ci demeure fragile, des signes encourageants ont été observés au cours des trois derniers mois.

Comme le souligne le rapport à l'examen, sept mois après le début d'une transition politique prévue pour durer 18 mois, les autorités de transition ont mis en route les principales institutions de la transition. En février, le Gouvernement a publié son programme pour la période à venir, et l'organe législatif de transition l'a rapidement approuvé à l'occasion de sa première session.

Je juge encourageantes les mesures prises depuis lors par les autorités de transition pour mettre en œuvre leur programme de réformes. J'appelle tous les acteurs concernés au Mali à se joindre à ces efforts. Il est capital d'accélérer de toute urgence le rythme de ces réformes, tout en veillant à ce que le plus grand nombre d'acteurs se rallient au processus. Dans les semaines et les mois à venir, le succès de la transition dépendra de l'engagement des parties prenantes maliennes à faire en sorte que la transition et les processus de réforme clefs qui la sous-tendent restent inclusifs, transparents et crédibles. La MINUSMA, notamment grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, continuera à soutenir les parties prenantes maliennes.

Parmi les priorités urgentes du Gouvernement figure l'achèvement d'une série de réformes politiques et institutionnelles essentielles. Il s'agit notamment de la réorganisation territoriale, des réformes électorales et de la réforme de la Constitution. Je me félicite de la publication il y a six jours, le 31 mars, par le Président Bah N'Daou, d'un décret portant création du Comité d'orientation stratégique chargé des réformes politiques et institutionnelles. Sous la direction du Premier Ministre, ce comité composé de 50 membres représentant tous les acteurs majeurs du Mali, à savoir les partis politiques, les groupes de la société civile et les chefs traditionnels, est chargé de définir la portée des réformes à mettre en œuvre dans les mois restants de la transition.

Je reste convaincu qu'en œuvrant de concert et en faisant fond sur les conclusions des discussions précédentes, comme le dialogue national inclusif organisé en 2019, les Maliens, femmes et hommes, peuvent et doivent saisir cette occasion pour trouver un terrain d'entente et des solutions concrètes à mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la préparation des élections prévues à la fin de la période de transition, les discussions de ces dernières semaines entre les autorités de transition, les acteurs politiques et les groupes de la société civile n'ont pas encore abouti à un accord sur les réformes à adopter, notamment sur la question importante de la gestion du scrutin. Par conséquent, un calendrier électoral officiel n'a pas encore été publié. Selon les attentes, les travaux du Comité d'orientation stratégique devraient déboucher sur un projet de réforme du code électoral et un calendrier électoral.

À ce stade critique, j'encourage les acteurs politiques maliens à œuvrer dans un esprit de compromis et à adopter des réformes destinées à créer un environnement propice à des élections pacifiques, inclusives, transparentes et crédibles. Ces élections seront l'épreuve de vérité pour la transition actuelle et une étape indispensable pour rétablir l'ordre constitutionnel au Mali. La hausse de la participation, y compris parmi les femmes et les jeunes, et le renforcement de la crédibilité du scrutin seront déterminants pour éviter que ce jalon du processus démocratique ne déclenche une fois encore une nouvelle instabilité politique au Mali.

Bien que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali soit restée lente, une dynamique positive et un sentiment nouveau de confiance entre les parties maliennes se sont fait jour ces dernières semaines, et des efforts ont été entrepris pour améliorer l'appropriation de l'Accord par les Maliens. Le Comité de suivi de l'Accord a tenu une réunion à Kayes, dans le sud du Mali, le 31 mars, moins d'un mois après la réunion précédente qui avait eu lieu à Kidal, dans le nord du Mali.

C'était la deuxième fois qu'une telle réunion se tenait ailleurs qu'à Bamako depuis la signature de l'Accord en 2015. Ces deux réunions revêtent une grande importance symbolique et sont considérées comme des avancées positives et essentielles en vue de renforcer l'appropriation de l'Accord par les parties maliennes, ce qui est un facteur clef pour sa mise en œuvre.

J'exhorte les parties maliennes à faire fond sur l'élan imprimé au cours des dernières semaines pour accélérer le redéploiement et l'utilisation concrète des unités reconstituées de l'armée dans le nord, le processus visant à rendre opérationnelle la Zone de développement des régions du nord et la mise en place de la police territoriale. Six mois après que des représentants des mouvements signataires aient rejoint un gouvernement malien, pour la première fois depuis la signature de l'Accord, l'heure est venue de traduire les engagements pris en progrès concrets sur le terrain.

Alors que le Mali reste confronté à un grand nombre de problèmes politiques, humanitaires, de sécurité et en matière de droits de l'homme, l'appui de la communauté internationale et du Conseil reste de la plus haute importance pour veiller à ce que les acteurs nationaux tiennent leurs engagements. Pour reprendre les paroles du Représentant spécial sortant du Secrétaire général, Mahamat Saleh Annadif, qui s'est adressé au Conseil en octobre dernier,

« La réussite de la transition est donc à portée de la main et la balle demeure dans le camp des Maliennes et Maliens » (*S/PV.8765, p. 3*).

L'ONU doit saisir également cette occasion pour continuer d'accompagner et d'appuyer cette phase importante pour une sortie de crise au Mali » (*ibid.*).

Annexe II

Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je tiens tout d'abord à féliciter le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que sous sa direction, le Conseil de sécurité mènera à bien ses travaux pour toutes les questions inscrites à son ordre du jour. Je tiens également à féliciter la délégation américaine du bon déroulement de sa présidence au mois de mars. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé.

La situation générale au Mali est en train de s'améliorer. Le Gouvernement malien a fait des progrès dans le processus de transition en mettant en place des institutions de transition, en mettant en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et en préparant les élections. Toutefois, le Mali reste confronté à de multiples problèmes tels que le terrorisme, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise humanitaire. La communauté internationale doit maintenir son attention et son appui en ce qui concerne le Mali. À cette fin, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la dynamique encourageante du processus politique doit être maintenue. Le Gouvernement malien a formulé un plan d'action pour la transition, et la tâche principale au cours de la prochaine phase sera de le mettre en œuvre. Tout en coordonnant et en poursuivant les préparatifs des élections, le Gouvernement malien doit également déployer des efforts pour promouvoir le développement et renforcer les moyens de subsistance des populations pour améliorer leurs conditions de vie. Le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni pour la première fois dans le nord du Mali, ce qui est très important. Les signataires doivent consolider les acquis, continuer de renforcer la confiance mutuelle, obtenir davantage de résultats sur des questions telles que le déploiement des forces armées et la Zone de développement des régions du nord, s'occuper efficacement de la question de la relance des négociations sur les dispositions pertinentes de l'accord de paix et promouvoir fermement la mise en œuvre de l'Accord. La Chine encourage l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à continuer de jouer un rôle positif et constructif dans le processus politique au Mali.

Deuxièmement, des mesures globales doivent être prises pour améliorer les conditions de sécurité. Le terrorisme sévit dans le centre et le nord du Mali. Compte tenu des attaques terroristes fréquentes qui sont à l'origine d'une détérioration continue des conditions de sécurité sur le terrain, il est nécessaire d'adopter une approche militaire, politique, économique, judiciaire et sociale globale pour faire face à la situation, conformément aux recommandations figurant dans le rapport (S/2021/299) du Secrétaire général. Les mesures prises pour lutter contre les organisations terroristes doivent s'accompagner d'efforts visant à éliminer les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme, afin de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes. Le Gouvernement malien doit être soutenu pour continuer à participer activement aux opérations de lutte contre le terrorisme du Groupe de cinq pays du Sahel. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) doit se concentrer sur son mandat principal et adhérer pleinement au principe qui veut que ce processus doit être dirigé et contrôlé par les Maliens tout en renforçant la coordination et la coopération avec les organisations régionales. La MINUSMA doit élaborer sa feuille de route en fonction de la situation réelle sur le terrain et veiller à ce que sa mise en œuvre soit coordonnée

et cohérente. Les opérations étrangères de lutte contre le terrorisme au Mali doivent respecter la souveraineté du Mali, se conformer au droit international humanitaire et protéger la sécurité du peuple malien.

Troisièmement, il faut relever efficacement des défis tels que la COVID-19. On assiste à une recrudescence de la pandémie au Mali, ce qui suscite une certaine préoccupation. La communauté internationale doit apporter son appui au Mali dans sa lutte contre la maladie, notamment en garantissant un accès rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19 pour les personnes qui en ont besoin afin d'endiguer la propagation de la pandémie. En conséquence du déclin économique du Mali, environ 800 000 personnes sont retombées dans la pauvreté l'année dernière, 3 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence et un grand nombre de personnes ont été déplacées. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour aider à atténuer les difficultés du peuple malien.

Quatrièmement, la sécurité des soldats de la paix doit être maintenue efficacement. La MINUSMA a subi de multiples attaques cette année, qui ont fait 10 morts parmi les Casques bleus originaires de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Togo et du Tchad. Plus de 240 soldats de la paix ont perdu la vie depuis la création de la MINUSMA. La Chine tient à rendre hommage aux pays concernés et à tous les soldats de la paix qui ont fait don de leur vie, et présente ses condoléances aux familles de toutes les victimes. La sécurité des soldats de la paix est une question extrêmement urgente, et elle relève de la responsabilité de toutes les parties. Ces attaques doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Il importe de procéder à une analyse des causes de ces incidents et d'identifier les principales faiblesses, en vue de proposer des mesures concrètes et efficaces pour mettre en œuvre la résolution 2518 (2020) et garantir la sécurité de tous les soldats de la paix.

Enfin, la Chine tient à remercier le Représentant spécial, M. Annadif, de ses contributions à la paix et à la stabilité au Mali au cours des cinq dernières années. Nous nous félicitons de la nomination de M. Wane au poste de Représentant spécial et nous espérons que la MINUSMA jouera un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la stabilité au Mali.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Nous nous félicitons de la nomination de M. El-Ghassim Wane au poste de Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et nous lui offrons notre plein appui, ainsi qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

L'Estonie suit très attentivement l'évolution de la transition politique au Mali. Nous prenons note des progrès récents, notamment l'adoption du plan d'action et de la feuille de route du Gouvernement pour la période de transition, ainsi que la mise en place du comité stratégique chargé des réformes politiques et institutionnelles. Dans le même temps, nous encourageons les autorités maliennes à honorer pleinement les engagements qu'elles ont pris pour elles-mêmes et pour le peuple malien. Nous sommes conscients que le programme de réforme pour la période de transition est ambitieux, et nous appelons les autorités maliennes à définir et mettre en œuvre les priorités les plus pressantes. Il est capital d'adopter des mesures concrètes, transparentes et crédibles à partir de maintenant pour que les élections prévues en mars 2022 puissent avoir lieu.

Dans le cadre de la préparation des élections, nous exhortons les autorités maliennes à se concentrer sur l'élaboration d'un calendrier électoral détaillé et opérationnel. Je voudrais insister sur la nécessité de l'inclusion dans le processus électoral. La participation pleine, égale et véritable des femmes, en tant que candidates, organisatrices locales et électrices, est d'une importance capitale. Nous appelons tous les partis à se conformer à la loi de 2015 instituant des quotas en faveur des femmes. Les femmes et les jeunes doivent avoir la possibilité de faire entendre leur voix et d'avoir leurs idées prises en compte, et ils doivent disposer d'un espace sûr pour ce faire. Une plus grande attention doit être accordée à l'instauration de la confiance et du consensus dans la société.

Je tiens à souligner le rôle positif joué par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui se sont toutes deux mobilisées pour appuyer la transition politique au Mali. Les organisations régionales peuvent apporter une contribution importante et prêter main forte au processus de transition.

La situation en matière de sécurité au Mali reste très préoccupante. Toutes les attaques contre la présence nationale et internationale de sécurité, comme l'attaque odieuse perpétrée la semaine dernière contre un camp de la MINUSMA à Kidal, doivent être condamnées dans les termes les plus forts. La prise pour cible des civils par les terroristes et les groupes armés est tout simplement inacceptable, et tout doit être mis en œuvre pour atténuer les souffrances de la population. L'Estonie continuera à contribuer à la lutte contre le terrorisme au Mali en participant aux opérations internationales et aux missions de formation visant à accompagner les autorités maliennes.

Cependant, une approche militaire ne suffira pas à elle seule. Une solution à long terme au conflit malien ne peut être trouvée que par la volonté politique et un dialogue sans exclusive, ainsi que par la pleine appropriation et l'engagement total de toutes les parties. À cet égard, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger continuera de constituer un cadre et une base essentiels pour un tel dialogue. Nous sommes encouragés par la bonne volonté affichée au cours des deux réunions du Comité de suivi de l'Accord qui se sont tenues en dehors de la capitale en février et mars. Il est positif que des avancées aient été réalisées à

ces réunions s'agissant d'accroître la participation des femmes. Dans le même temps, nous exhortons les parties à se concentrer sur la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'Accord. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour le redéploiement et l'utilisation efficace des unités de l'armée reconstituée, ainsi que dans le domaine du rétablissement de la présence de l'État et de ses services dans le nord du Mali.

Nous restons très préoccupés par la persistance des tendances négatives en matière de droits de l'homme et de situation humanitaire. Les récentes mesures prises par les autorités maliennes pour lutter contre l'impunité dont bénéficient les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans le centre du Mali constituent un pas dans la bonne direction. Nous exhortons les autorités à mener à bien les enquêtes et les procédures judiciaires pertinentes. Briser le cycle de l'impunité doit être une priorité politique et judiciaire, tout comme la nécessité de traduire en justice tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi que tous les responsables de violations du droit humanitaire international. Le seul moyen de parvenir à une paix durable est de se concentrer sur la réconciliation et de rétablir la confiance dans la société.

La situation humanitaire au Mali continue d'être une source de préoccupation. Les effets néfastes des changements climatiques ainsi que l'insécurité grandissante dans le centre du Mali et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuent d'exacerber les souffrances des civils, notamment des groupes sociaux les plus vulnérables. À cet égard, nous demandons à toutes les parties concernées d'autoriser l'accès à l'aide humanitaire et aux efforts de secours.

Annexe IV**Déclaration de M^{me} Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, pour son intervention. Je salue également la présence du Représentant permanent du Mali, M. Issa Konfourou.

Le Conseil de sécurité a condamné l'attaque terroriste perpétrée le 2 avril contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Aguelhok, qui a coûté la vie à quatre Casques bleus tchadiens. Je salue la bravoure dont a fait preuve le contingent tchadien pour repousser cette attaque.

Nous sommes à un an des élections, qui doivent marquer la fin de la transition au Mali. À mesure que le temps avance, il est indispensable que les acteurs maliens, dans leur ensemble, se saisissent de l'opportunité que représente cette période. Je souhaite tout d'abord réaffirmer les objectifs politiques des prochains mois.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste impérative. La tenue des réunions du Comité de suivi de l'Accord à Kidal puis à Kayes sont des étapes positives. Mais il faut à présent traduire les engagements en actes. Il s'agit notamment d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour permettre l'intégration dans les forces nationales des combattants des groupes signataires et le redéploiement de l'armée reconstituée sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également d'avancer en matière de décentralisation et de développement dans le nord du pays et de mettre en place la police territoriale, mais aussi de garantir une participation accrue des femmes au processus. Ces objectifs précis sont atteignables dans les prochains mois.

Par ailleurs, nous encourageons les autorités de transition à accélérer les préparatifs en vue des élections de mars 2022. Il est essentiel que le processus soit accompagné d'un dialogue ouvert et approfondi avec l'ensemble de la classe politique et des représentants de la société civile. Une forte participation des femmes et des jeunes sera nécessaire.

Il nous semble également important que les réformes politiques soient menées avant les élections, tout en établissant bien sûr des priorités à réaliser dans ce laps de temps qui est relativement court. Je pense notamment à la refonte des organes en charge des élections ainsi qu'à des avancées sur la réforme constitutionnelle.

Au-delà de ces objectifs politiques, le sommet de N'Djamena des 15 et 16 février a tracé une feuille de route globale pour les mois prochains au Sahel.

Tout d'abord, nous devons poursuivre la lutte contre le terrorisme et accompagner les pays du Sahel pour qu'ils puissent gérer cette menace de façon autonome. La France salue l'ensemble des partenaires, en particulier l'Union européenne et ses États membres, qui contribuent au soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Les chefs d'État du G5 Sahel, l'Union africaine, l'Union européenne ainsi que ses États membres ont appelé lors du sommet de N'Djamena à un soutien accru et pérenne de l'ONU à la Force conjointe pour permettre la poursuite de sa montée en puissance opérationnelle. L'appui qui est fourni par la MINUSMA via le mécanisme tripartite reste aujourd'hui nécessaire aux opérations de la Force conjointe. Et je lance aujourd'hui un appel urgent à l'ONU

et à l'Union européenne pour qu'elles accélèrent le recours aux contractants. Nous regrettons que cette disposition ne soit toujours pas mise en œuvre alors que le Conseil a demandé son lancement il y a maintenant 10 mois.

Ces efforts en termes de sécurité, pour être efficaces, doivent être accompagnés également d'un véritable sursaut civil, comme cela a été acté au sommet de N'Djamena. Cela consiste en un engagement politique vigoureux des autorités maliennes pour déployer des services publics dans les zones reculées du Mali. Nous souhaitons que la MINUSMA joue pleinement son rôle et accompagne le redéploiement des forces de défense, des forces de sécurité et de l'ensemble des services de l'État. Nous encourageons également une coordination étroite entre les forces armées maliennes et la MINUSMA.

Le respect de l'état de droit est également essentiel. La France salue les mesures qui ont déjà été mises en œuvre par les autorités maliennes pour faire cesser les violations des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire. Elle les appelle à aller plus loin encore afin de mettre fin à l'impunité.

Au-delà de ces actions en termes de sécurité, en termes de gouvernance, nous le savons tous, la stabilisation de la région requiert un effort conséquent en termes d'aide humanitaire et de développement. La France salue la nomination du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, M. Abdoulaye Mar Dieye. Nous espérons que son travail permettra une mise en œuvre plus efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. L'Agence française de développement a accéléré la mise en œuvre de ses projets, avec 350 millions d'euros qui ont été décaissés en 2020 dans les pays du G5 Sahel. Nous saluons également la décision de Mark Lowcock de mettre en place un fonds régional pour l'Afrique centrale et occidentale, qui sera centré en particulier sur le Sahel ; la France y contribuera à hauteur de 1 million d'euros. Ce financement s'ajoutera à ceux de la France aux organismes humanitaires des Nations Unies au Sahel, qui s'élèvent à près de 5 millions d'euros pour cette année 2021.

Annexe V

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé sur les conditions politiques et de sécurité au Mali, ainsi que sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je saisis cette occasion pour remercier également M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial sortant du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, pour son leadership exceptionnel ces cinq dernières années. Je souhaite la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur du Mali, Issa Konfourou.

Pour commencer, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des personnes décédées lors de l'attaque du camp de la MINUSMA à Aguelhok, dans la région de Kidal, le 2 avril. Tout en condamnant avec force cette attaque, nous faisons part de notre solidarité au Gouvernement et au peuple tchadiens, qui ont perdu quatre Casques bleus. Nous souhaitons également un prompt rétablissement aux blessés.

Les conditions de sécurité au Mali, en particulier dans le centre et le nord du pays, restent préoccupantes. Ces trois derniers mois, la MINUSMA a perdu 10 soldats de la paix dans des attaques menées par des groupes terroristes au Mali. Cette dernière attaque contre le camp de la MINUSMA reflète la gravité de la situation. Sans les vaillants efforts des soldats de la paix, les pertes auraient pu être bien plus sévères. Les forces de sécurité maliennes ont également perdu plusieurs de leurs soldats ces derniers mois dans des attaques ciblées menées par des militants dans le centre et le nord du pays. Nous condamnons vigoureusement les attaques contre les soldats de la paix et les forces de sécurité maliennes et exprimons notre solidarité avec le Gouvernement malien et avec les pays fournisseurs de contingents qui ont perdu des soldats de la paix dans ces attaques.

La flambée de violence attribuable aux groupes terroristes au Mali est très préoccupante. Les groupes terroristes tels que Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara gagnent en puissance, comme en témoigne le nombre croissant d'attaques. Compte tenu de la large présence des groupes terroristes dans la région du Sahel, nous réaffirmons qu'il faut que le Conseil de sécurité et la communauté internationale appuient plus solidement la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Le Conseil doit également tenir compte du fait que la MINUSMA a été sérieusement touchée par des attaques impliquant des engins explosifs improvisés (EEI) ces dernières années. Depuis 2018, les attaques à l'engin explosif improvisé ont coûté la vie à plus de 20 Casques bleus de la MINUSMA. Nous espérons que le Département des opérations de paix continuera de prendre des mesures pour atténuer les menaces liées aux EEI qui pèsent sur la Mission, en fournissant des ressources dédiées et en améliorant l'infrastructure de sécurité des camps. L'Inde a toujours plaidé en faveur de mesures plus proactives pour protéger les protecteurs.

La MINUSMA joue un rôle important dans la stabilisation des conditions de sécurité au Mali grâce à l'appui politique et militaire qu'elle fournit au processus de paix et aux mesures de confiance qu'elle prend. Nous saluons les efforts déployés par les soldats de la paix de la MINUSMA qui opèrent dans des circonstances complexes et difficiles.

Il est urgent de se doter d'une approche globale pour relever les défis de sécurité qui découlent de ces attaques asymétriques de plus en plus fréquentes. Si la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali reste

fondamentale pour la paix et la gouvernance participative dans le nord du pays, les autorités maliennes de transition doivent prendre des mesures d'urgence pour réimplanter et étendre les services administratifs, policiers et sociaux de l'État aussi bien dans le centre que dans le nord du pays.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la cinquième réunion du Comité de suivi de l'Accord, qui s'est tenue à Kidal le 11 février, et félicitons le Gouvernement malien et les autres parties prenantes de cette initiative qui recèle une grande valeur pour le processus de paix. L'attaque contre la MINUSMA ne doit pas dissuader les parties prenantes de poursuivre leur dialogue. Nous espérons que les parties signataires continueront de travailler en étroite collaboration pour faire progresser le processus de paix. Il faut accélérer le processus conçu pour rendre opérationnel le bataillon de l'armée reconstituée déployé à Kidal, ainsi que la transformation de la Commission mixte de sécurité en police territoriale. L'intégration des ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes progresse. Ces mesures doivent se poursuivre dans les mois qui viennent.

La transition politique au Mali a connu certaines avancées. Le Conseil national de transition a adopté le plan d'action. Les six domaines prioritaires qui figurent dans le plan d'action nécessitent des mesures législatives et institutionnelles, notamment un code électoral unifié, un organe indépendant chargé des élections et la création d'un sénat. Nous prenons également bonne note des mesures prises en vue de la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections locales et générales. À moins d'un an du terme de la transition, il est important que les efforts portent sur des réformes propres à faciliter la tenue d'élections dans les délais prévus, et qu'ils ouvrent la voie à un gouvernement élu à même d'engager des réformes de long terme.

Le Gouvernement de transition doit continuer de mobiliser les partis politiques dans le processus de transition afin de veiller à ce qu'il soit sans exclusive, et notamment que les femmes et les jeunes y participent pleinement. Le dialogue avec les syndicats est une autre étape importante qui permettra de remédier aux problèmes socioéconomiques. Nous espérons que ces mesures contribueront positivement au processus visant à redéployer les institutions de l'État dans le centre et le nord du Mali.

Nous appuyons le rôle de médiation que jouent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Représentant spécial du Secrétaire général doit continuer de coopérer étroitement avec la CEDEAO et l'Union africaine pour apporter toute l'aide possible au Gouvernement de transition pendant la période de transition.

Nous avons pris note de la feuille de route du Secrétaire général concernant l'exécution du mandat de la MINUSMA et un plan de transfert progressif. Nous accueillons favorablement l'évaluation des unités de police constituées de la MINUSMA. Nous attendons avec intérêt que soit mis en œuvre le dispositif de gestion de la performance intégré afin d'évaluer systématiquement et de manière égale toutes les composantes de la Mission, et non uniquement les unités de police constituées.

Ce dont le Mali a besoin aujourd'hui, c'est de l'appui constant de la communauté internationale, pour surmonter cette crise aux multiples facettes. En plus d'apporter un soutien au Mali grâce à la coopération au service du développement, l'Inde a, plus récemment, facilité la fourniture de 396 000 vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, afin d'aider le Mali à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Je tiens à réaffirmer que l'Inde est déterminée à aider le Mali à surmonter la crise qu'il traverse sur les plans politique et de la sécurité.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Mahamat Saleh Annadif, pour son leadership pendant ces cinq dernières années, et féliciter le nouveau Représentant spécial, El-Ghassim Wane. Je remercie également Jean-Pierre Lacroix pour son intervention très pertinente. Je souhaite enfin la bienvenue au Représentant permanent du Mali, Issa Konfourou.

J'exprime mes condoléances les plus sincères aux proches des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont perdu la vie lors de l'attentat récent. L'Irlande condamne dans les termes les plus fermes tout attentat contre les Casques bleus. Je voudrais également exprimer mes condoléances aux proches des membres des Forces armées maliennes qui ont été tués récemment, et à ceux de toutes les personnes qui ont perdu la vie au Mali.

Les autorités de transition ont démontré une grande ambition en adoptant le plan d'action du Gouvernement en février. Cela illustre la volonté politique d'apporter du changement, un changement souhaité et attendu par le peuple malien. Afin de répondre à ces attentes, la volonté politique ainsi qu'un sens pratique devront travailler de concert.

La première priorité reste le retour à l'ordre constitutionnel mené par un gouvernement démocratique. Il reste moins d'un an dans la période de transition : la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes pendant cette période reste clé.

Nous encourageons les autorités maliennes à s'assurer que les processus de réforme politique et institutionnel soient complètement transparents et inclusifs. Nous appelons le Gouvernement de transition à confirmer le calendrier des élections et à établir de toute urgence un organe électoral représentatif, inclusif et indépendant.

La représentation des femmes au sein de cet organe est cruciale et sera un premier pas vers l'élimination des entraves à la participation des femmes dans le processus électoral. Tous les efforts possibles doivent être faits pour faciliter la participation pleine, égale et significative des femmes, comme le prévoit la Charte de transition. Il faudrait encourager les femmes à voter et les soutenir en tant que candidates et représentantes élues de leurs communautés.

Nous accueillons avec satisfaction l'engagement renouvelé des parties maliennes en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La décentralisation des réunions du Comité de suivi de l'Accord est bienvenue et louable, tout comme l'accord visant à augmenter le nombre de femmes au sein du Comité et des sous-comités. Nous faisons écho à l'appel urgent lancé par les femmes membres du Comité afin que l'éducation soit considérée comme une condition préalable à la réalisation d'une paix durable au Mali.

Parmi les priorités essentielles pour les mois à venir, il faut compter la poursuite du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le déploiement des unités reconstituées de l'armée, l'établissement de la police territoriale et la mise en œuvre des projets concernant la Zone de développement des régions du nord. Nous nous félicitons de l'appui que continue d'apporter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour favoriser la réalisation de ces tâches importantes.

Comme l'ont souligné de nombreux orateurs ce matin, la lutte contre l'impunité est indispensable en vue de rompre le cycle de conflit et de renforcer le contrat social essentiel entre le peuple malien et l'État. Il faut éliminer l'impunité des nombreux acteurs qui commettent des violations des droits de l'homme et portent atteinte à ces droits, y compris les forces de sécurité nationales. Les responsables de telles violations doivent être traduits en justice dans les meilleurs délais, et nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis par les autorités maliennes, notamment le lancement de procédures judiciaires contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme.

Nous exhortons les autorités de transition, avec l'appui de la MINUSMA, à donner suite au rapport de la Commission internationale indépendante d'enquête pour le Mali, en commençant par créer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

Nous estimons qu'il est important de reconnaître le rôle essentiel que joue la MINUSMA en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en observant, en recensant et en signalant les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire. Nous estimons que la MINUSMA accomplit un travail essentiel dans le domaine des droits de l'homme pour appuyer les efforts visant à promouvoir l'application du principe de responsabilité au Mali, notamment les travaux de la Division des droits de l'homme et de la protection, qui méritent notre attention.

Nous savons que la maladie à coronavirus (COVID-19), l'insécurité et les effets des changements climatiques continuent d'exacerber la souffrance des Maliens. Nous sommes profondément préoccupés par l'intensification des attaques contre les civils, ce qui souligne la nécessité de continuer à mettre l'accent sur la protection des civils dans le cadre du mandat de la MINUSMA. Les attaques contre le personnel humanitaire et le ciblage délibéré de soldats de la paix des Nations Unies sont également une source de profonde préoccupation. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunts, et nous soulignons la nécessité pour le Gouvernement de transition d'aider la MINUSMA à créer un environnement sûr pour son peuple et pour les travailleurs humanitaires.

Enfin, la feuille de route à long terme du Secrétaire général pour le Mali est bienvenue. Nous appuyons cette approche par étapes. Nous reconnaissons que l'objectif à long terme d'une transition durable et pacifique dont le peuple malien aura le contrôle doit être réalisé progressivement, en fonction des conditions de sécurité sur le terrain. Nous devons maintenant veiller à ce que la MINUSMA soit dotée des ressources et des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat durant cette phase cruciale.

Le Mali reste confronté à de nombreux problèmes, mais nous savons que la volonté politique de réaliser des changements profonds et durables existe. L'Irlande est déterminée à soutenir le Mali tout au long de ce processus.

Annexe VII

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Monsieur le Président, je vous réitère l'appui de ma délégation pour la réussite de votre présidence du Conseil de sécurité durant ce mois. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé sur la situation au Mali. Au nom de mon pays, je présente mes sincères condoléances pour les membres du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au cours des derniers mois, notamment lors de l'attentat récent commis à Kidal. Je souhaite également la bienvenue au représentant du Mali à la présente réunion.

Le Mexique se félicite de l'adoption en février du plan d'action présenté par le Premier Ministre, Moctar Ouane. Conjugué à la feuille de route pour l'application de l'accord de paix, ce plan permettra de jeter les bases de la réalisation de la transition démocratique. Le Mexique estime que le Conseil de sécurité doit fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement de transition. Dans le même temps, nous appelons les autorités maliennes à ouvrir les espaces nécessaires pour permettre aux diverses forces politiques de participer activement au lancement de ce plan. Les efforts visant à mener à bien la transition doivent ouvrir la voie à la réconciliation.

Nous sommes d'accord avec le rapport du Secrétaire général concernant la stratégie de sortie de la MINUSMA (S/2021/300, annexe), à savoir que le succès de la transition repose sur la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques dans les délais prévus, et sur l'ensemble du territoire national. Il nous paraît donc indispensable que les autorités maliennes et le Conseil national de transition s'attachent en priorité à adopter un cadre juridique et à créer les institutions qui seront chargées d'organiser les processus électoraux de 2021 et 2022. C'est à ce stade précis qu'il convient d'adopter les mesures législatives nécessaires pour accomplir des progrès vers la participation pleine, véritable et égale des femmes et des jeunes aux élections locales et nationales.

Le Mexique constate avec une profonde préoccupation que les conditions de sécurité au Mali continuent de se détériorer, ce qui a des conséquences directes pour les civils, qui sont les principales victimes du conflit. À cet égard, nous déplorons toutes les attaques contre la population civile et nous renouvelons notre appel à l'ouverture d'enquêtes et à l'application de sanctions contre de tels actes, quels qu'en soient les auteurs.

Nous encourageons vivement toutes les parties au conflit à honorer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Selon les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, près de 6 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, et nous demandons instamment que soit garanti un accès sans entrave à cette aide.

Par ailleurs, le Mexique invite le Gouvernement malien à redoubler d'efforts pour appliquer son plan national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ces armes continuent d'alimenter le conflit au Mali et dans la région du Sahel et font un nombre inacceptable de victimes. Il est donc nécessaire de renforcer la coopération avec les pays voisins pour lutter contre le trafic et renforcer les mécanismes de coopération.

Mon pays se félicite de l'arrivée au Mali, dans le courant du mois de mars, de près de 400 000 doses de vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Bien qu'en quantité insuffisante, ces vaccins contribueront indubitablement à réduire les risques sanitaires encourus par les populations les plus vulnérables.

Face à l'expansion regrettable de la violence vers le sud du pays et à son intensification dans le centre, nous devons insister sur l'importance de s'attaquer aux causes socioéconomiques qui alimentent le conflit.

En nous montrant la fragilité de la situation qui perdure au Mali, près de huit ans après le déploiement de la MINUSMA, les rapports du Secrétaire général et des organisations actives dans ce pays nous incitent à poursuivre la réflexion sur la nécessité d'une approche renouvelée et globale permettant de parvenir à la stabilité à laquelle aspire la population, et ce, par le biais d'une vision multidimensionnelle qui remédie aux racines socioéconomiques des conflits dans la région du Sahel. À cet égard, les conclusions du sommet du Groupe de cinq pays du Sahel qui s'est tenu à N'Djamena constituent un pas dans la bonne direction.

Dans le cas du Mali, il est urgent d'activer la Zone de développement des régions du nord grâce au financement du Fonds pour le développement durable. Nous sommes convaincus que, dans ce processus, il serait utile d'avoir l'appui de la Commission de consolidation de la paix afin de réaliser à la fois les priorités et les objectifs que les acteurs maliens se sont fixés.

Enfin, nous considérons que le soutien des organisations régionales et sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, est essentiel si nous voulons que les efforts déployés au Mali s'harmonisent avec la dynamique régionale.

Annexe VIII**Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je voudrais, à l'entame de mon propos, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger, la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour son exposé et rendre un vibrant hommage à M. Mahamat Saleh Annadif, ancien Représentant spécial du Secrétaire général, pour ses efforts dans la création des conditions de retour de la paix au Mali qui, à 12 mois de la fin de la période de transition, se trouve à la croisée des chemins de sa stabilisation tant attendue.

Nous félicitons M. El-Ghassim Wane pour sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Pour mener à bien sa nouvelle mission, M. Wane aura besoin d'un triple soutien dans les mois à venir : soutien de la population, soutien des autorités maliennes et enfin, soutien de la communauté internationale. Dans cette optique, qu'il me soit permis d'aborder les points essentiels suivants.

Premièrement, sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts et la volonté affichée des autorités de transition pour apaiser la tension politique qui a précédé les événements d'août 2020. La récente réunion du Comité de suivi de l'Accord demeure un acquis à consolider, de même que la lutte contre l'impunité dans le centre du pays.

À 12 mois de la fin de la transition, l'ensemble des acteurs maliens doivent s'écouter et s'accorder sur les priorités du moment, notamment en matière de réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales, qui sont les fondements de la démocratie. La participation des femmes et des jeunes doit être encouragée. À cet égard, nous saluons le lancement par le Gouvernement de consultations pour identifier les attentes des citoyens pour la nouvelle constitution.

Quant à la communauté internationale et à la MINUSMA, nous attendons d'elles qu'elles continuent à jouer un rôle constructif, en apportant un soutien politique, logistique et financier précieux.

Nous demandons au Gouvernement de continuer à lutter contre les violences intercommunautaires en renforçant ses actions pour rétablir des relations pacifiques entre les communautés et en punissant efficacement ceux qui interfèrent avec la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'économie, il est important de noter que la paix se nourrit aussi du développement. À cet effet, nous appelons les partenaires au développement du Mali à reprendre l'aide suspendue depuis le dernier coup d'État, afin de permettre au pays de mieux faire face aux crises multiples et multiformes qui risquent d'exacerber la situation économique, sociale, sanitaire, humanitaire et sécuritaire.

Le Mali est à la croisée des chemins, comme je l'ai dit tantôt. La Commission de consolidation de la paix devrait à cet instant jouer un rôle plus important dans sa stabilisation. La mise en œuvre de projets à impact direct et reproductibles au niveau local permettra de consolider les acquis de la stabilisation.

Troisièmement, sur le plan sécuritaire, nous saluons les progrès réalisés à ce jour et encourageons le retour effectif des forces armées nationales et de l'Administration

sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le redéploiement et l'utilisation effective des unités de l'armée reconstituée dans le nord et la mise en place de la police territoriale sont également essentiels.

La montée du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi que la prolifération des armes ont un grand impact sur la sécurité du Mali et du Sahel. À cet égard, nous restons profondément préoccupés par la présence de combattants étrangers et de mercenaires en Libye et nous attendons impatiemment de pouvoir discuter davantage de cette question au sein du Conseil de sécurité à l'occasion du dialogue interactif informel prévu le 20 avril.

Nous réaffirmons que toute mort est une mort de trop. Les récentes pertes en vies humaines au sein de la MINUSMA, des populations civiles nigériennes, maliennes et burkinabé et des forces armées nationales, régionales et internationales sont un rappel que le contexte demeure jusque-là assez préoccupant et que nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs nous permettant d'envisager le retrait ou la réduction des effectifs de la MINUSMA.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la dernière attaque contre la MINUSMA, qui a causé la mort de quatre Casques bleus du contingent tchadien, et présentons nos sincères condoléances à leurs familles et au Gouvernement tchadien.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réitèrent l'importance pour la MINUSMA de disposer des capacités nécessaires pour remplir son mandat et promouvoir la sûreté et la sécurité des Casques bleus, conformément à la résolution 2531 (2020). La MINUSMA doit être plus forte et plus robuste, car l'intégrité de nos territoires ne cesse d'être significativement menacée par des actes terroristes d'une rare cruauté.

Nous nous félicitons du renforcement des capacités opérationnelles de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel par le déploiement du huitième bataillon d'infanterie de 1 200 Tchadiens supplémentaires dans la zone centrale. Dans la durée, l'opérationnalisation de ce nouveau bataillon nécessitera toutefois une mobilisation active et pérenne de l'ensemble des partenaires présents sur le théâtre, dont l'ONU.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment avec force que le prochain renouvellement du mandat de la MINUSMA doit avoir deux aboutissements majeurs : premièrement, la réadaptation du mandat de la MINUSMA en vue de fournir un soutien holistique à la transition et, deuxièmement, le retrait des tâches de soutien à la Force conjointe afin que celle-ci puisse mieux se focaliser sur ses priorités stratégiques.

À cet effet, nous avons l'intention, avec, nous l'espérons, le soutien de l'ensemble du Conseil de sécurité, de demander au Secrétaire général de nous indiquer, d'ici fin mai 2021, à travers une note blanche, les modalités et les besoins pour la création d'un bureau de soutien dédié à la Force conjointe, dont nous avons la ferme conviction qu'il serait plus adéquat que l'arrangement technique tripartite, lequel ne correspond plus au contexte actuel. Sur la base de la note blanche et du sens élevé de responsabilité de l'ensemble des membres du Conseil, sur lesquels nous comptons, nous proposerons, en juin 2021, un projet de résolution consensuel créant le bureau de soutien susmentionné.

En conclusion, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment l'importance du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le noble combat contre les forces du mal que nous menons en tant que forces armées nationales, régionales et internationales.

Annexe IX

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son intervention. Nous apprécions que le Mali participe systématiquement à ces réunions. Qu'il me soit également permis de remercier l'ancien Représentant spécial Annadif, pour ses inlassables efforts en faveur de la paix et de la sécurité au Mali. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à son successeur, M. Wane.

Je voudrais, avant tout, prendre acte de certaines bonnes nouvelles survenues depuis notre dernière réunion sur la question (voir S/2021/47) : l'arrivée au Mali des premiers vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins ; les réunions du Comité de suivi de l'Accord à Kidal et Kayes ; et, surtout, l'augmentation du nombre de femmes participant au Comité.

Toutefois, dans le même temps, nous avons continué d'assister à des attaques horribles contre des civils au Mali et dans les environs. Et nous avons de nouveau accusé des pertes de vie humaines dans les rangs des courageux personnels de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de ses partenaires. Nous faisons de nouveau part de notre sympathie et de nos condoléances au Tchad et à toutes les personnes touchées par les intolérables attaques menées vendredi.

La détérioration de la situation humanitaire appelle également à prendre davantage de mesures pour assurer la protection des civils, ainsi qu'un accès humanitaire sûr et sans entrave. Les récents rapports faisant état de violences sexuelles et fondées sur le genre et de violences contre les enfants, qui sont notamment recrutés au sein des forces et groupes armés, sont très inquiétants. Nous exhortons toutes les parties au conflit à mettre en œuvre les conclusions adoptées en décembre par le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

La persistance des défis à la sécurité et à la gouvernance au Mali nous permet de faire au moins quatre déductions.

Premièrement, la MINUSMA est toujours nécessaire. C'est pourquoi nous convenons qu'il était sage de faire en sorte que la feuille de route continue de privilégier la transition pour l'instant. La description utile d'un objectif pour la première phase facilitera les préparatifs de la deuxième phase, lesquels doivent être menés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cela étant, mieux vaut attendre avant de prendre des décisions relatives à une sortie de la Mission.

Deuxièmement, la force militaire ne peut suffire à régler les problèmes sur le long terme. Une sécurité durable est tributaire d'un développement inclusif et durable, de la bonne gouvernance et du respect des droits de tous les Maliens. Le peuple malien mérite que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger devienne une réalité. Cela implique le rétablissement d'un État civil à même de protéger sa population contre les violences et les injustices, de fournir des services de base tels que l'éducation, et de mettre intégralement en œuvre le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

Troisièmement, la lutte contre l'impunité doit être intensifiée au Mali. Tous les auteurs d'infractions doivent être tenus de répondre de leurs violations des droits humains et atteintes à ces droits, et de leurs violations du droit international humanitaire. À cet égard, nous appelons de nouveau à donner suite aux recommandations de la Commission internationale d'enquête pour le Mali.

Quatrièmement, enfin, la médiation locale et le dialogue doivent être encouragés pour atténuer les conflits et y remédier, et pour réduire la violence. Récemment, la médiation intercommunautaire a donné certains résultats s'agissant de la concurrence vis-à-vis des ressources naturelles, qui est une cause de conflit de plus en plus importante du fait des changements climatiques. Ces résultats incitent à un certain optimisme. La MINUSMA a aussi un rôle à jouer à cet égard, aux côtés de divers acteurs sur le terrain. Comme nous l'avons déclaré à la réunion ministérielle de la Coalition pour le Sahel, la Norvège est prête à accroître son implication dans les travaux relatifs à la paix et la réconciliation.

Il reste maintenant moins d'un an avant que des élections pacifiques et crédibles ne soient organisées au Mali. Pour le peuple malien, il ne doit faire aucun doute que la transition se conclura de manière démocratique – avec des réformes politiques et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et les pays voisins pour leur mobilisation constante. Nous nous félicitons également que le plan d'action du Gouvernement ait été adopté en février. Mais tout cela doit s'accompagner d'échéances électorales concrètes.

Le bilan du Gouvernement de transition sera déterminé avant tout par sa capacité à assurer une démocratie inclusive au Mali, en particulier au moyen de la participation pleine, égale et effective des femmes.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la situation dans ce pays.

La situation au Mali reste tendue. Les extrémistes continuent de terroriser la population locale et de mener des attaques contre les troupes maliennes, contre les soldats de la paix des Nations unies et contre les contingents d'autres forces armées internationales. Les Forces armées maliennes et les Casques bleus de la MINUSMA ont subi de lourdes pertes en mars. Malheureusement, malgré tous les efforts de médiation, les affrontements intercommunautaires dans le centre du Mali se poursuivent sans relâche. Ces accrochages sont en grande partie provoqués par l'activité des extrémistes. D'après le rapport du Secrétaire général (S/2021/299), les régions du sud du Mali, auparavant calmes, risquent désormais la déstabilisation.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation qui règne dans le triangle Liptako-Gourma, région frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Depuis quelque temps, des attaques menées par des insurgés y sont signalées quasiment au quotidien. Plusieurs attaques terroristes horribles ont été menées au Niger. La Russie exprime ses condoléances aux peuples et Gouvernements des États dont les citoyens et les soldats de la paix sont régulièrement tués par les terroristes actifs dans la région. Nous attendons des autorités du Mali et des États voisins qu'elles agissent avec plus de détermination encore pour éradiquer le terrorisme sur leurs territoires.

Sur le plan politique, nous saluons les mesures prises par le Gouvernement malien pour mettre en place des institutions de transition. Le Conseil national de transition a commencé ses travaux et un plan d'action et une feuille de route ont été adoptés pour rétablir l'ordre constitutionnel et organiser des élections. Nous espérons que toutes ces mesures importantes seront mises en œuvre en temps utile au fil des 18 mois de la période de transition. Cela dépendra notamment de savoir si les autorités et tous les acteurs concernés, notamment la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 et la Coordination des mouvements de l'Azawad, poursuivent le dialogue sur ces questions.

Nous apprécions les efforts déployés par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour remédier à la situation au Mali. Nous sommes résolument en faveur de telles mesures.

La stabilisation de la situation dans le pays est directement liée à l'application stricte, par le Gouvernement de transition et les autres forces politiques, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous espérons qu'un dialogue constructif dans ce sens se poursuivra avec les groupes signataires. À cet égard, nous nous félicitons de l'issue des réunions que le Comité de suivi de l'Accord a tenues en février et mars. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et le déploiement de nouvelles unités dans le nord du pays doivent être accélérés. Cela devrait se faire parallèlement aux réformes gouvernementales et à la création des conditions du relèvement socioéconomique dans les zones touchées. Les intérêts de toutes les communautés maliennes, notamment dans les territoires septentrionaux, doivent être pris en compte.

La situation humanitaire au Mali est extrêmement préoccupante. Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance alimentaire a sensiblement augmenté. Le nombre de déplacés a connu une hausse de plus de 50 % au cours de l'année écoulée. Cette évolution requiert une réponse appropriée de la part des organismes humanitaires.

La situation au Mali est un facteur clef de la sécurité régionale. Nous comptons sur les Forces armées maliennes pour continuer de prendre pleinement part aux opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et nous espérons que les décisions prises par les pays d'Afrique de l'Ouest en 2020 et 2021 s'agissant d'intensifier la lutte contre le terrorisme seront mises en œuvre. La proposition de la Commission de l'Union africaine de déployer au Sahel une force africaine en attente mérite d'être dûment examinée.

Une coopération et une coordination étroites entre Bamako et la MINUSMA restent impératives. Les Casques bleus doivent continuer d'appliquer strictement leur mandat dans le nord et le centre du Mali. Nous nous félicitons de l'assistance fournie par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel. Globalement, nous sommes d'accord avec les modalités proposées pour l'action future des Casques bleus au Mali, telles que définies dans la feuille de route du Secrétaire général. Les priorités sont clairement d'aider à rétablir l'ordre constitutionnel et à mettre en œuvre l'Accord de paix. Par conséquent, la présence de la MINUSMA reste essentielle pour favoriser la stabilisation. Dans le même temps, c'est aux Maliens eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, de reprendre le contrôle des territoires dans le nord et de régler les problèmes socioéconomiques et les autres problèmes urgents.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de sa direction efficace de la MINUSMA durant ces années difficiles. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous saluons la nomination de M. El-Ghassim Wane en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali. Nous réitérons notre volonté de travailler en étroite collaboration pour stabiliser la situation au Mali et dans la région.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé, et même s'il est absent aujourd'hui, je tiens également à remercier sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la communauté internationale dans son ensemble ont bénéficié de son leadership et de ses conseils. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions et nous accueillons avec satisfaction la nomination de M. El-Ghassim Wane.

Je vais axer mon propos sur deux pistes d'action prioritaires.

Premièrement, la question de l'impunité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits reste une source de préoccupation. L'attaque de vendredi dernier contre le camp de la MINUSMA à Aguelhok dans la région de Kidal, qui a fait quatre morts parmi les soldats de la paix tchadiens et 24 blessés, illustre les circonstances complexes et difficiles dans lesquelles la MINUSMA opère. Je voudrais, au nom du Royaume-Uni, rendre hommage à ces soldats de la paix qui ont fait le sacrifice ultime et fait don de leur vie pour la paix et la sécurité au Mali. Je présente mes sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis ainsi qu'à la Mission, et je souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

À la lumière de cette attaque et d'autres attaques d'envergure commises contre des soldats de la paix depuis le début de l'année, je réitère également ce que j'ai dit en janvier (voir S/2021/47), à savoir que ces crimes ne doivent pas rester impunis et que leurs auteurs doivent savoir qu'ils pourraient constituer des crimes de guerre. Si les récentes poursuites judiciaires et enquêtes constituent des avancées encourageantes, nous demandons instamment aux autorités maliennes de garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité pour de tels actes. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2021/299), la justice est nécessaire pour parvenir à une paix durable et contribuer à rétablir la confiance entre l'État et le peuple.

Deuxièmement, la nécessité d'un processus politique inclusif basé sur les consultations et le dialogue donnera un sentiment d'appropriation à toutes les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Les réunions du Comité de suivi de l'Accord tenues récemment à Kidal, ainsi que les efforts que déploie le Gouvernement de transition pour lancer un dialogue avec les partis politiques, constituent des évolutions encourageantes. Toutefois, à moins d'un an de la fin de la période de transition, les progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix sont limités. Nous espérons qu'ils vont s'accélérer et se concrétiser, conformément à la feuille de route adoptée en décembre.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir partagé la feuille de route relative à la transition de la MINUSMA. Elle contient des principes directeurs importants, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une réforme dirigée par le Gouvernement. Dans la perspective du renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin, nous nous inspirerons de cette feuille de route et de l'expérience de notre déploiement au sein de la MINUSMA pour comprendre comment la Mission peut aider le plus efficacement le Gouvernement malien à assumer progressivement la responsabilité des tâches de sécurité accomplies actuellement par la Mission.

Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer les objectifs principaux de la MINUSMA. Nous contribuons aux initiatives de stabilisation visant à réduire les conflits violents. Nous appuyons des projets visant à renforcer la participation

véritable des femmes au processus de paix et dans le cadre plus large des mécanismes de règlement des conflits. Nous dispensons aux forces maliennes une formation dans le domaine du droit international humanitaire et nous appuyons le dialogue entre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les communautés. Nous contribuons à protéger les civils en fournissant une aide humanitaire, et par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour renforcer la coordination entre les civils et les militaires. Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires maliens et internationaux pour coordonner ces efforts.

En coopérant et en déployant des efforts intégrés dans les domaines de la défense, du développement et de la diplomatie, nous aurons plus de chances de réaliser notre vision commune de la paix et de la stabilité à long terme au Mali et dans la région.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, de vos aimables paroles et à vous souhaiter bonne chance durant votre présidence du Conseil ce mois.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son service. Nous souhaitons par ailleurs une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane. Nous nous réjouissons de son arrivée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et nous lui souhaitons plein succès.

Je voudrais aborder aujourd'hui trois aspects de la MINUSMA et de la situation au Mali : la violence contre la population et les soldats de la paix ; les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits ; et la nécessité d'organiser des élections libres et régulières à la date prévue.

Premièrement, les États-Unis expriment leur plus profonde sympathie aux victimes du terrorisme au Mali et à leurs familles, notamment les soldats de la paix de la MINUSMA tués et blessés au cours des attaques récentes.

Chaque fois que le Conseil se réunit pour examiner la situation au Mali, il semble que les forces de sécurité nationales ou internationales sont encore sous le choc d'une attaque meurtrière. Comme en janvier, nous nous réunissons aujourd'hui après une attaque téméraire et dévastatrice contre une base de la MINUSMA, durant laquelle des hommes armés ont tué quatre soldats de la paix tchadiens et fait des dizaines de blessés. Le même jour, des hommes armés ont attaqué une base militaire malienne, tuant et blessant des soldats.

Nous condamnons cette violence dans les termes les plus énergiques et nous saluons le courage et le dévouement de nos soldats de la paix. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix sont une priorité pour les États-Unis, et nous continuerons de prendre des mesures concrètes pour renforcer la sécurité des soldats de la paix. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, et de la fourniture de formations et de matériel, par l'intermédiaire de l'Initiative en faveur des opérations de paix dans le monde des États-Unis, aux partenaires qui fournissent des contingents et des effectifs de police.

Deuxièmement, les autorités maliennes et les acteurs de la sécurité régionale doivent mettre fin aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits. Cela suppose en particulier de mettre fin à tous les actes de violence fondée sur le genre. Nous nous félicitons des mesures supplémentaires prises par les autorités maliennes pour engager des poursuites contre les auteurs de tels crimes.

Des enquêtes approfondies et l'application du principe de responsabilité sont nécessaires pour renforcer la confiance dans le Gouvernement. Cela signifie qu'il faut examiner les allégations contre les forces de défense et de sécurité maliennes, les groupes armés affiliés au Gouvernement et les acteurs de la sécurité régionale tels que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Les meurtres injustifiables et les autres exactions commises par les forces de sécurité ne feront que déstabiliser davantage le Sahel et exacerber la méfiance de la population à l'encontre du Gouvernement.

Enfin, nous devons veiller à ce que des élections libres et régulières se tiennent dans les délais prévus.

Nous saluons l'adoption par le Conseil national de transition du plan d'action ambitieux du Gouvernement de transition. La dissolution de la junte militaire en janvier est un pas important vers une transition pacifique et démocratique. La priorité absolue doit maintenant être l'organisation et la tenue d'élections libres et régulières avant la fin de la période de transition. Celles-ci doivent être administrées par des autorités électorales compétentes et impartiales en utilisant des processus transparents. Par conséquent, nous encourageons fermement les autorités maliennes à publier un calendrier définitif confirmant les dates pour le processus électoral et à exploiter pleinement les capacités d'appui électoral de la MINUSMA.

Le Gouvernement de transition doit également déployer des efforts supplémentaires pour réaliser des progrès tangibles et significatifs dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Comme le Secrétaire général, nous encourageons les parties signataires à se conformer au cadre convenu. La réouverture de l'Accord porterait atteinte à sa mise en œuvre. Je le répète : revenir sur l'Accord porterait atteinte à sa mise en œuvre. La réunion de février du Comité de suivi de l'Accord, qui s'est tenue pour la première fois dans le nord du Mali, témoigne de la plus grande attention désormais accordée à l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger.

Nous sommes particulièrement encouragés par la participation accrue des femmes au processus de paix et demandons que soit garantie à l'avenir leur participation pleine, effective et véritable. Les femmes doivent siéger à toutes les tables et à tous les niveaux. Si des solutions sont examinées et que des décisions sont prises, elles doivent être présentes.

En tant que premier bailleur de fonds humanitaires à destination de la région du Sahel, les États-Unis restent un partenaire indéfectible du peuple malien. Nous avons récemment annoncé une aide humanitaire de plus de 80 millions de dollars pour la région. Cette aide permettra de fournir des abris, de l'eau potable, une assistance alimentaire d'urgence et des services d'hygiène aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil vulnérables.

Mais ce qu'il faut, c'est la paix et la stabilité. Nous avons hâte de voir le Mali s'engager sur la voie d'une transition stable et d'une réforme durable. C'est l'avenir que le peuple malien mérite.

Annexe XIII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme il s'agit de la première réunion publique du Conseil ce mois-ci, nous tenons à féliciter l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield et son équipe de la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le succès de leur présidence du Conseil de sécurité en mars 2021. Sa direction compétente au cours de son tout premier mois à l'ONU et les efforts inlassables de son équipe ont contribué de manière importante aux travaux du Conseil de sécurité en mars.

Je remercie M. Mahamat Saleh Annadif, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son dévouement et de ses contributions à l'action de la MINUSMA, ainsi qu'à la paix et à la sécurité au Mali.

Nous saluons la nomination de M. El-Ghassim Wane et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et de Chef de la MINUSMA.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé.

Nous nous félicitons de la participation de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali, à la présente réunion.

Nous prenons note des efforts que le Gouvernement de transition et les parties concernées ont déployés à ce jour au Mali. Le Gouvernement ayant récemment publié son plan d'action, les élections devraient se dérouler comme prévu. Les résultats de la réunion ministérielle du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont contribué à l'élan positif qui a permis aux parties signataires de faire avancer le processus de paix au Mali.

Malgré les progrès réalisés, les avancées dans le processus politique restent modestes. Des efforts accrus sont nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de 2015.

Dans ce contexte, nous soulignons que le Gouvernement de transition et les parties concernées doivent renforcer la confiance, régler les différends et œuvrer de concert dans un esprit de réconciliation. La communauté internationale doit continuer d'apporter son aide et son appui au Mali sur ces questions. En outre, la participation véritable des femmes au processus politique doit être davantage garantie et encouragée.

Au cours des six derniers mois, la région et le Mali lui-même n'ont pas connu d'amélioration notable de la sécurité. Le terrorisme, l'extrémisme, la violence et les conflits intercommunautaires ont continué de constituer de graves risques pour la paix et la sécurité au Mali. Les attaques qui se sont poursuivies du fait de ces facteurs, comme mentionné ci-dessus, n'ont pas diminué dans les régions du nord et du centre.

Nous nous joignons aux autres États Membres pour condamner les récentes attaques contre les civils, les forces de sécurité et les soldats de la paix des Nations Unies. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités maliennes pour qu'elles ne ménagent aucun effort afin d'identifier les auteurs de l'attaque odieuse perpétrée contre la MINUSMA le 2 avril, qui a fait quatre morts et 19 blessés parmi les Casques bleus. Nous renouvelons également notre appel à la cessation des hostilités et à la poursuite des efforts pour aider le Mali à relever les défis auxquels il se heurte en cette période difficile.

La MINUSMA fait un excellent travail au Mali depuis 2015. Nous saluons les efforts inlassables qu'elle déploie pour promouvoir la paix et la réconciliation au Mali. Grâce à son soutien, le Gouvernement de transition a réalisé certains progrès s'agissant de sécuriser sa présence dans les régions du nord et du centre. La MINUSMA apporte un appui logistique important à la lutte contre les terroristes menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Toutefois, la MINUSMA est déployée dans un environnement complexe et dangereux. La multiplication des attaques et les pertes en vies humaines enregistrées au cours des derniers mois ont nécessité de nouvelles mesures pour assurer la sécurité des soldats de la paix. Nous devons nous assurer que la MINUSMA dispose de l'équipement et des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat et se défendre.

Nous sommes préoccupés par la situation catastrophique dans le pays. Les violences sexuelles ainsi que le recrutement et les abus d'enfants restent des problèmes graves. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), entre autres, n'a fait qu'ajouter à la complexité de la situation humanitaire au Mali. Ces facteurs ont non seulement rendu la protection des civils plus difficile, mais ont également provoqué une augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que des mouvements massifs de population.

Dans ce contexte, il est impératif que toutes les parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et protègent les civils, en particulier les femmes et les enfants. Nous demandons également à la communauté internationale de fournir un appui supplémentaire au Mali afin de l'aider à relever ses défis humanitaires.

Avant de terminer, nous souhaitons réaffirmer notre appui à l'unité, à l'indépendance, à l'autonomie et à l'intégrité territoriale du Mali. Nous donnons un coup de chapeau à l'ONU, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la communauté internationale qui ont aidé le Mali à mettre en œuvre la feuille de route de la transition et à promouvoir la paix et la sécurité.

Annexe XIV**Déclaration de M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je commence par vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, le Viet Nam, à la présidence du Conseil de sécurité.

C'est toujours un devoir agréable pour moi de réitérer la profonde gratitude du Président de la transition, du peuple et du Gouvernement maliens à l'endroit du Conseil de sécurité, du Secrétaire général António Guterres, des pays contributeurs de troupes à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ainsi qu'à l'ensemble des partenaires du Mali, pour les efforts inestimables en faveur de la paix et de la stabilité au Mali et au Sahel.

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général (S/2021/299), sous examen, et je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour sa présentation. J'ai été très attentif à ses observations pressantes ainsi qu'à ses recommandations pertinentes. Je puis l'assurer de la détermination des autorités de la transition et des autres parties maliennes en faveur de la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Cette détermination des autorités maliennes se trouve réaffirmée dans le plan d'action du Gouvernement de transition, adopté par le Conseil national de transition à la quasi-unanimité. Il s'agit notamment de diligenter les réformes politiques et institutionnelles. À cet égard, je suis heureux de vous informer que le Président de la transition a créé, par décret du 31 mars 2021, le Comité d'orientation stratégique sur les réformes politiques et institutionnelles, avec pour mission d'appuyer le Premier Ministre dans la conduite de ces réformes. Ce comité est composé de 50 personnalités, issues de la classe politique, de l'université, de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des légitimités traditionnelles et religieuses.

Il s'agit également de diligenter la relecture, l'appropriation et la mise en œuvre de l'Accord ; d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants dans le nord et le centre du pays ; de procéder à la dissolution effective de toutes les milices d'auto-défense ; et de redéployer les Forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national.

Au Mali, nous savons que les défis à relever sont certes nombreux, mais le Gouvernement a fait le choix de privilégier les réformes urgentes et essentielles à la tenue d'élections libres et transparentes, organisées dans une démarche inclusive.

Dans cette perspective, il est important de noter que le Premier Ministre a rencontré les responsables politiques maliens, le 10 février, afin de convenir, ensemble, du processus de réformes à conduire, dans le cadre d'un dialogue politique formel.

Je puis vous assurer que cette dynamique positive se poursuivra avec l'implication de toutes les forces vives de la nation, afin de parvenir à un consensus autour du chronogramme des futures échéances électorales, ainsi que de l'organisation des opérations référendaires et des élections générales, qui marqueront la fin de la transition.

La tenue de la cinquième réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord à Kidal, le 11 février 2021, est également un fait majeur à souligner. Au-delà de la symbolique que représente le drapeau malien flottant à nouveau à Kidal, cette

rencontre délocalisée du Comité est une marque supplémentaire du retour progressif de la confiance entre les parties maliennes. La deuxième session délocalisée du Comité de suivi de l'Accord vient de se tenir à Kayes, le 29 mars dernier, afin d'assurer une meilleure appropriation nationale de l'Accord.

Ces deux rencontres délocalisées du Comité de suivi de l'Accord ont permis aux parties maliennes de s'engager en vue de diligenter, à brève échéance, des actions prioritaires, notamment celles concernant la reprise des consultations de niveau décisionnel sur les questions de défense et de sécurité, entamées en février 2021 ; le parachèvement et la clôture du programme de désarmement, démobilisation et réintégration accéléré, en particulier le déploiement de la troisième compagnie du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et l'opérationnalisation des bataillons de l'Armée reconstituée déjà déployés à Kidal, Tombouctou, Gao et Ménaka, ainsi que le lancement consensuel de nouvelles phases de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans cette dynamique, les parties maliennes poursuivront les efforts nécessaires pour l'intégration des 1 687 ex-combattants restants au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin d'atteindre un total de 3 000 éléments.

S'agissant de la participation des femmes au processus de paix, il me plaît de souligner ici que le Gouvernement et les autres parties signataires se sont engagés à accroître de manière significative le nombre de femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord, nombre qui passera de neuf à 12 personnes. Dans le même ordre d'idées, les représentantes des femmes participeront aux quatre sous-commissions du Comité.

Les parties ont également convenu de l'adoption du texte relatif à la création de la police territoriale ; du retour de l'administration et des services sociaux de base ; et du traitement des questions organisationnelles en relation avec le Fonds du développement durable, en vue du lancement des projets-pilotes identifiés.

La situation dans le centre de notre pays reste une préoccupation majeure du Gouvernement qui, avec le soutien de la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'adaptation, notamment la protection des populations civiles et la fourniture de l'aide humanitaire, continue à favoriser le dialogue entre les communautés, avec l'implication des acteurs concernés, y compris les leaders traditionnels et religieux.

Nous sommes heureux de constater, aujourd'hui, que cette dynamique a permis de lever, il y a quelques jours, le blocus imposé pendant plusieurs mois sur la localité de Farabougou, dans la région de Ségou.

Sur la question des droits de l'homme, évoquée dans le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement malien continuera de prendre toutes les dispositions utiles afin que tous les cas documentés de violations ou d'abus fassent l'objet d'enquête et de prise en charge judiciaire, y compris ceux qui seraient imputables aux militaires maliens.

C'est le lieu d'indiquer que les audiences de la Cour d'assises et du tribunal militaire de la région de Mopti ont abouti à des condamnations de personnes impliquées dans les violences intercommunautaires et de militaires maliens en lien avec des abus commis dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme.

Quant à la situation humanitaire rendue encore plus complexe par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il convient de noter que le Gouvernement malien a accompli plusieurs actions dans les zones affectées par la crise. Je voudrais souligner notamment les visites du Premier Ministre et de Ministres dans les camps de déplacés et la distribution de vivres aux populations affectées.

Parlant de la dimension régionale, les récentes attaques terroristes contre les Casques bleus tchadiens à Tessalit, contre les populations civiles au Niger et contre les Forces armées maliennes, dans la zone des trois frontières, viennent nous rappeler l'urgence de renforcer la coordination de nos actions communes dans la lutte contre le terrorisme.

Dans cette veine, le Mali salue le déploiement de l'unité tchadienne dans la zone des trois frontières, au sein de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Cependant, compte tenu de l'immensité des défis sur le terrain, nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité en faveur d'un mandat robuste et adapté, c'est à dire un mandat placé sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et d'un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe, y compris à travers les Nations Unies.

Je termine en réitérant la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens à l'Organisation des Nations Unies et à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour les énormes sacrifices consentis en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne. Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali. J'ai ici une pensée particulière pour les braves soldats tchadiens de la MINUSMA, dont je salue le courage et la réactivité lors de la récente attaque terroriste contre leur camp à Aguelhok. Je salue le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA et de la force française de l'opération Barkhane dans le processus de stabilisation du Mali et du Sahel.

Enfin, permettez-moi de féliciter M. El-Ghassin Wane pour sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, tout en lui assurant de la pleine coopération de mes autorités. Par la même occasion, je réitère la gratitude du Gouvernement et du peuple maliens à M. Mahamat Saleh Annadif pour le remarquable travail accompli durant les cinq années qu'il a passées à la tête de la MINUSMA. Je leur souhaite pleine réussite dans leurs fonctions respectives.
